

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 6 mai 2019 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard Siège #4 - Yvan Paré
Siège #6 - Milisa Pépin

Est absent à cette séance : Siège #5 - Michel Marcoux

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

084-05-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Yvan Paré et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 1er Avril 2019

3.2 - Séance extraordinaire du 8 avril 2019

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

**4.1 - ADMQ -Cours Travaux d'infrastructures / Inscription - 8 mai 2019/
Lac Etchemin**

**4.2 - Archiviste/ Offre de services spécifique pour la Municipalité de
Saint-Martin**

4.3 - SPA/ Frais per capita

**4.4 - Plan d'action 2019-2024 / Adoption du Plan de développement de
la Municipalité Saint-Martin -**

**4.5 - Promoteur Claude Thériault / Cession des infrastructures - 5e Rue
Ouest / Mandat de signature - contrat notarié**

**4.6 - OMH / Budget révisé 2019 000230 - Rapport d'approbation- N°
0116**

**4.7 - Connexion Affaires de TELUS- Voix sur IP / Acceptation de la
soumission du 9 avril présentée par M. Pierre Rodrigue**

**4.8 - Contrat - Tonte de gazon- / André Poulin / Terrains: 8, 8e Rue Est
et Centre municipal**

**4.9 - Politique de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication
d'un contrat suite à une demande de soumission ou l'attribution
d'un contrat.**

5 - LÉGISLATION

- 5.1** - Adoption du Règlement # 303-2019-01 / Règlement d'amendement au plan d'urbanisme N° 303-2006 afin d'agrandir une affectation industrielle à même une affectation agroforestière
- 5.2** - Adoption du Règlement # 304-2019-01 / Modifiant le règlement N°304-2006 - relatif au zonage
- 5.3** - Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt N° 71-2019 / Décrétant une dépense pour des travaux sur une partie de la 2e Avenue Est à Saint-Martin
- 5.4** - Avis de motion et présentation d'un Projet de règlement N°304-2019-02 / Règlement modifiant le règlement de zonage N° 304-2006 afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et afin d'autoriser les habitations bigénérationnelles
- 5.5** - Adoption du projet de règlement N° 304-2019-02 / Amendement au règlement de zonage N° 304-2019-02

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

- 6.1** - La Boutique du Plongeur /fact # 186597

7 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

7.1 - Loisirs

- 7.1.1** - Comité de Loisirs / Baseball Mineur/ Collecte de fonds / Intersection routes 204 et 269/ 8 Juin 2019

7.2 - Complexe Sportif Matra

- 7.2.1** - Complexe Sportif Matra / Bureau Design Massé / Soumission pour l'achat de tables

7.3 - Club Sportif Grande-Coudée

- 7.3.1** - États financiers Club Sportif Grande-Coudée de Mars 2019

7.4 - Centre Municipal

- 7.4.1** - Centre Municipal / Constructions Fortin & St-Pierre - Soumission pour travaux de démolition suite aux dommages causés par l'eau- Réclamation MMQ

- 7.4.2** - Résultats d'appel d'offres N° STM-2019-030 / Réfection du toit de la caserne

8 - VOIRIE

- 8.1** - Balayage de rue / Offre de services - Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce
- 8.2** - Alain Côté consultant - Mandat pour la préparation d'un devis / Camion de voirie
- 8.3** - Demande de Subvention -Aide à l'amélioration du réseau routier 2019 / Travaux de voirie locale sur plusieurs rues de la Municipalité
- 8.4** - Transport Adrien Roy & Filles inc. / offre de service pour l'épandage de chlorure de calcium liquide / Exercice financier 2019
- 8.5** - Résultats d'appel d'offres N° 29045-19-054 / Revêtement bitumineux 2019

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 9.1** - CPTAQ - Lisa -Marie Blais / Demande d'aliénation / lotissement et Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture
- 9.2** - CPTAQ - Simon Fortin - Danielle Veilleux / Demande d'aliénation / lotissement et Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

11 - CORRESPONDANCE

- 11.1** - Don / Demande d'aide financière Gala Méritas 2019
- 11.2** - MRC Beauce-Sartigan / Adoption du règlement N° 2004-71-35 modifiant le règlement N° 2004-71

12 - DIVERS

12.1 - Permis de construction

12.2 - Adhésion / TSS-CA (Télé-surveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc.) point reporté

12.3 - Rapport Budgétaire comparatif - 1er semestre / Article 176.4 du Code Municipal

13 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

085-05-2019

3.1 - Séance ordinaire du 1er Avril 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er Avril 2019 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er Avril 2019 , tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

086-05-2019

3.2 - Séance extraordinaire du 8 avril 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 avril 2019 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

087-05-2019

4.1 - ADMQ -Cours Travaux d'infrastructures / Inscription - 8 mai 2019/ Lac Etchemin

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec organise une formation intitulée "Travaux d'infrastructure: conseil et astuces pour la gestion de projets" le 8 mai prochain à Lac-Etchemin au cout de 363.32 \$;

ATTENDU QUE la directrice générale Secrétaire-trésorière voit l'intérêt d'y assister;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise Brigitte Quirion à s'inscrire au cours précité et que les frais liés à cedit cours lui soient remboursés avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

088-05-2019

4.2 - Archiviste/ Offre de services spécifique pour la Municipalité de Saint-Martin

ATTENDU QUE M. Michel Pépin Archiviste dépose comme par les années antérieures, une proposition d'honoraires pour la gestion des documents et des archives au tarif horaire de 60 \$ /hre (avant taxes) ou tarif hebdomadaire

(période de 4 jours) de 1 068.64 \$/ semaine (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte la proposition 2019 et au tarif horaire de 60 \$ / hre (plus taxes applicables) et tarif hebdomadaire (période de 4 jours) au cout de 1068.64 \$ (plus taxes applicables) excluant les frais de déplacement .

QUE le conseil prévoit une durée approximative de quatre (4) semaines en 2019 pour le traitement des archives, formation de base pour la conservation des documents, accompagnement vers le numérique étape par étape.

ADOPTÉE

089-05-2019

4.3 - SPA/ Frais per capita

ATTENDU QUE l'entente de service entre la S.P.A Beauce-Sartigan et la Municipalité de Saint-Martin est échue depuis le 31 décembre 2018 et qu'une proposition pour le renouvellement a été déposée par la S.P.A Beauce-Sartigan en octobre 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'entente proposée;

ATTENDU QU' une modification demande une révision du règlement N° 515-2013;

ATTENDU QUE seul le point des frais per capita pourrait être régularisé actuellement au cout de 3.50 \$ / per capita en respect aux services dispensés par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil propose à la S.P.A Beauce-Etchemin de poursuivre selon les modalités de l'entente finissant le 31 décembre 2018;

QUE le conseil accepte le cout de 3.50 \$ / per capita payable trimestriellement dès l'acceptation de la S.P.A Beauce-Etchemin de la présente résolution;

QUE l'entente de service sera déposée ultérieurement aux élus municipaux afin de l'approuver suite à un accord commun entre les parties.

QUE l'entente de service sera signée ultérieurement suite à des discussions entre les parties.

ADOPTÉE

090-05-2019

4.4 - Plan d'action 2019-2024 / Adoption du Plan de développement de la Municipalité Saint-Martin -

ATTENDU QU' une rencontre de consultation a été tenue le 26 septembre 2018 et que la population a participé à des échanges de discussions sur plusieurs besoins des citoyens et qu'un plan d'action 2019-2024 a été dressé afin de répondre aux objectifs que le conseil municipal souhaite réaliser suite à ces discussions;

ATTENDU QUE le plan de développement de la municipalité de Saint-Martin est déposé en présente séance incluant des échéances de réalisation pour les années 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan de développement de la Municipalité de Saint-Martin (Plan d'action 2019-2024).

QUE le plan de développement de la Municipalité de Saint-Martin puisse être consulté sur notre site web.

ADOPTÉE

091-05-2019

4.5 - Promoteur Claude Thériault / Cession des infrastructures - 5e Rue Ouest / Mandat de signature - contrat notarié

ATTENDU QU' une entente relative à l'exécution de travaux municipaux par des promoteurs aux termes du règlement N° 53-2013 a été signée le 11 juin 2018 entre Monsieur Claude Thériault et la Municipalité de Saint-Martin;

ATTENDU QUE suite au dépôt définitif à la municipalité de tous les documents exigés en vertu du Règlement N° 53-2013 et au terme de l'entente d'exécution des travaux municipaux par un promoteur et tel que stipule l'article de « **CESSION** » de l'entente, Monsieur Claude Thériault s'engage à céder à la Municipalité de Saint-Martin les terrains et infrastructures d'aqueduc et d'égout pour la somme de (1.00\$) avec garantie légale et libres de toutes hypothèques, privilèges, charges ou taxes municipales ou scolaires.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin est propriétaire du lot 5 425 845 et que Monsieur Claude Thériault doit céder les infrastructures souterraines de cedit lot;

ATTENDU QUE Monsieur Claude Thériault est propriétaire du lot 6 242 901 (cercle de virage) d'une superficie de 731,0 m² incluant les infrastructures souterraines qu'il doit céder à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal mandate M. Éric Giguère ou la Directrice générale à signer les documents légaux pour l'acquisition des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et égouts du lot 5 425 845 et le lot 6 242 901 appartenant à M. Claude Thériault dont le cercle de virage incluant les infrastructures souterraines pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

092-05-2019

4.6 - OMH / Budget révisé 2019 000230 - Rapport d' approbation- N° 0116

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu de la Société d'Habitation du Québec un rapport d'approbation - Budget 2019 N° d'approbation 0116 indiquant un déficit de l'ordre de 3 642 \$ au budget approuvé cumulatif 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin doit contribuer pour un montant de 364 \$ représentant 10 % du déficit total;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la Société d'Habitation du Québec que le conseil municipal de Saint-Martin approuve la contribution municipale de 364 \$ représentant 10% du déficit total de 3 642 \$ selon le rapport d'approbation N° 0116.

ADOPTÉE

093-05-2019

4.7 - Connexion Affaires de TELUS- Voix sur IP / Acceptation de la soumission du 9 avril présentée par M. Pierre Rodrigue

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la proposition

soumise par M. Pierre Rodrigue représentant de Telus visant le système "Connexion Affaires de TELUS" (voix sur IP) afin d'acquérir un outil performant pour la communication et d'améliorer la communication entre les employés de la Municipalité et la population;

ATTENDU QUE la proposition déposée est estimée à des frais mensuels de 643.50 \$ et des frais ponctuels d'installation à 1 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition du 9 avril 2019 pour la "Connexion Affaires de TELUS " tel que soumis par M. Pierre Rodrigue.

ADOPTÉE

094-05-2019

4.8 - Contrat - Tonte de gazon- / André Poulin / Terrains: 8, 8e Rue Est et Centre municipal

ATTENDU QUE Monsieur André Poulin dépose une offre pour la tonte de gazon à deux immeubles de la Municipalité soit au centre municipal et au 8, 8e Rue Est;

ATTENDU QUE cette proposition est d'un montant forfaitaire de 600 \$ pour la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de renouvellement pour le contrat de tonte de gazon des terrains situés au centre municipal et au 8, 8e Rue Est au montant forfaitaire 600 \$.

QUE le contrat soit reconduit automatiquement chaque année aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'un changement de l'une ou l'autre des parties soit demandé.

ADOPTÉE

095-05-2019

4.9 - Politique de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat suite à une demande de soumission ou l'attribution d'un contrat.

ATTENDU QUE la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (ci-après « la Loi ») est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QU'aux termes de cette Loi est instituée l'autorité des marchés publics (ci-après « AMP »), dont le mandat vise entre autres l'examen des plaintes formulées dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat d'une municipalité ou d'un avis d'intention;

ATTENDU QUE les plaintes formulées doivent, avant l'examen de l'AMP, être traitées par la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (ou l'article 938.1.2.1 du *Code municipal*) exige qu'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées soit adoptée par la municipalité avant le 25 mai 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la politique de traitement des plaintes déposée par la directrice générale, secrétaire-trésorière Brigitte Quirion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la présente politique et de nommer la ou le directeur général, secrétaire-trésorier ou adjoint trésorier à recevoir les plaintes.

QUE la présente politique de traitement des plaintes soit partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

096-05-2019

5.1 - Adoption du Règlement # 303-2019-01 / Règlement d'amendement au plan d'urbanisme N° 303-2006 afin d'agrandir une affectation industrielle à même une affectation agroforestière

Le conseiller M. André Roy résume le Règlement no **303-2019-01** ;

ATTENDU qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés le 4 mars 2019 par M. André Roy, conseiller;

ATTENDU qu'une période de consultation a eu lieu du 15 avril 2019 au 30 avril 2019 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1^{er} mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Règlement no **303-2019-01** intitulé « Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Martin modifie le Règlement no 303-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » **afin d'agrandir une affectation industrielle à même une affectation agroforestière et une affectation agricole** pour donner suite à une exclusion ordonnée par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) soit et est adopté par ce conseil

QUE la présente résolution ainsi que le règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du **Règlement no 303-2019-01** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

097-05-2019

5.2 - Adoption du Règlement # 304-2019-01 / Modifiant le règlement N°304-2006 - relatif au zonage

Le conseiller André Roy résume le règlement no **304-2019-01** ;

Il est proposé par Monsieur André Roy, ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement no **304-2019-01** modifiant le règlement N° 304-2006 relatif au zonage afin d'agrandir une zone industrielle à même une zone agroforestière et une zone agricole, suite à une exclusion obtenue de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ), soit et est adopté par le conseil;

QUE la présente résolution ainsi que le règlement no **304-2019-01** modifiant le règlement de zonage no 304-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du règlement no **304-2019-01** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

098-05-2019

5.3 - Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt N° 71-2019 / Décrétant une dépense pour des travaux sur une partie de la 2e Avenue Est à Saint-Martin

Je, André Roy, conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement N° 71-2019 "**Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 542 195 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la 2e Avenue Est à Saint-Martin**" que je dépose un projet de règlement N° 71-2019 à cet effet.

ADOPTÉE

099-05-2019

5.4 - Avis de motion et présentation d'un Projet de règlement N°304-2019-02 / Règlement modifiant le règlement de zonage N° 304-2006 afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et afin d'autoriser les habitations bigénérationnelles

Je, André Roy, conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement N° 304-2019-02 **modifiant le Règlement de zonage no 304-2006 de la Municipalité de Saint-Martin afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et afin d'autoriser les habitations bigénérationnelles** (Dépôt du projet de règlement et dispense de lecture).

ADOPTÉE

100-05-2019

5.5 - Adoption du projet de règlement N° 304-2019-02 / Amendement au règlement de zonage N° 304-2019-02

ATTENDU QUE Monsieur André Roy conseiller donne avis de motion et présente le projet de règlement N° 304-2019-02 est en indique l'objet de celui-ci;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de que le projet Règlement N° 304-2019-02 intitulé Règlement de modification du Règlement de zonage par lequel la Municipalité de Saint-Martin modifie le Règlement de zonage no 304-2006 **afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et d'autoriser les logements bigénérationnels** soit et est adopté par ce conseil;

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE la période de consultation soit prévue du 10 au 29 mai 2019 inclusivement;

QUE l'assemblée publique de consultation soit tenue le 29 mai 2019 à **19h00** sur ledit projet;

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce Sartigan;

QUE le texte du projet de Règlement N° 304-2019-02 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit

ADOPTÉE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

101-05-2019

6.1 - La Boutique du Plongeur /fact # 186597

ATTENDU QU' une résolution a été adoptée en décembre 2018 (Résolution N° 259-12-2018) à l'effet d'autoriser une dépense pour l'acquisition d'un compresseur usagé et que le paiement soit en deux (2) versements, dont un premier, en 2018 et le dernier en 2019;

ATTENDU QU' une facture du deuxième versement (paiement final) est en date de mars 2019 au cout de **15 881.75 \$** (taxes incluses) dont une contribution de l'ordre de 30% de la facture sera remboursée par la Municipalité de Saint-Théophile ;

ATTENDU QU' il y a lieu de prévoir le paiement à même le budget 2019 au compte d'immobilisation # 03-310-20-725 et que ce dernier sera en déficit du même montant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du dernier versement au cout de **15 881.75 \$** (taxes incluses) Facture # 196597 au compte d'immobilisation # 03-310-20-725 dont celui-ci sera déficitaire du même montant.

QUE la facture représentant 30% du montant soit acheminée à la Municipalité de Saint-Théophile pour contribution à l'achat.

ADOPTÉE

7 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

7.1 - Loisirs

102-05-2019

7.1.1 - Comité de Loisirs / Baseball Mineur/ Collecte de fonds / Intersection routes 204 et 269/ 8 Juin 2019

ATTENDU QUE le comité des loisirs de Saint-Martin désire organiser conjointement avec Monsieur Jena-François Bergeron représentant de l'organisme " Baseball Mineur St-Martin" une activité de collecte de fonds pour le baseball mineur à l'intersection des routes 204 & 269 soit le samedi 8 juin 2019 de 9h00 à 13h00;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Bergeron est la personne responsable de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Martin autorise la présente activité de collecte de fonds pour le baseball mineur.

QUE la Municipalité de Saint-Martin est responsable de ladite activité et à cet effet un certificat d'assurance est délivré par la Mutuelle des municipalités du Québec.

QUE le comité des loisirs dépose une demande d'autorisation conforme au Ministère des Transports afin de recevoir un permis d'évènements spéciaux.

QUE le comité des loisirs informe la Sûreté du Québec de l'évènement.

ADOPTÉE

7.2 - Complexe Sportif Matra

103-05-2019

7.2.1 - Complexe Sportif Matra / Bureau Design Massé / Soumission pour l'achat de tables

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite acquérir 25 tables supplémentaires pour le complexe sportif Matra afin de répondre à plusieurs besoins lors d'activités se déroulant au complexe;

ATTENDU QU'une soumission de la compagnie Bureau Design Massé a été déposée au conseil au cout de **2 845. 63 \$** (taxes incluses) pour l'acquisition des dites tables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise Monsieur Steeve Brisson à acheter les tables selon le prix soumis par la compagnie Bureau Design Massé de **2 845.63 \$** (taxes incluses).

QUE cette dépense soit imputée au budget Immobilisation pour le complexe en y transférant le montant au code budgétaire des dépenses **02-701-41-649** au code immobilisation 03-310-70-727

ADOPTÉE

7.3 - Club Sportif Grande-Coudée

7.3.1 - États financiers Club Sportif Grande-Coudée de Mars 2019

Prendre acte de la réception des États des Résultats de Février 2019 du Club Sportif Grande-Coudée

7.4 - Centre Municipal

104-05-2019

7.4.1 - Centre Municipal / Constructions Fortin & St-Pierre - Soumission pour travaux de démolition suite aux dommages causés par l'eau- Réclamation MMQ

ATTENDU QU'une soumission pour démolition des matériaux affectés par la fuite d'eau a été déposée par M. Claude Thériault gérant de projet pour l'entreprise Constructions Fortin & St-Pierre au cout de **11 531.99 \$** (taxes incluses) selon le devis de la compagnie ACL Estimation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Constructions Fortin & St-Pierre au cout de **11 531.99 \$** (taxes incluses) et dûment représentée par Monsieur Claude Thériault chargé de projet.

QUE cette résolution soit acheminée à la MMQ pour la réclamation des dommages dossier # 190011-10.

ADOPTÉE

105-05-2019

7.4.2 - Résultats d'appel d'offres N° STM-2019-030 / Réfection du toit de la caserne

ATTENDU QUE le conseil municipal a lancé un appel d'offres N° STM - 2019-030 visant des travaux de réfection de la toiture de la caserne de pompiers et que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 25 mars dernier et les résultats comme suit:

TOITURES JULES CHABOT: 163 264.50 \$ (taxes incluses)

CONSTRUCTIONS JOËL CHAMPAGNE: 200 861.30 \$ (taxes incluses)

CONSTRUCTION JL GROLEAU: 203 415 \$ (taxes incluses)

ACTION ESTIMATION: 217 839.68 \$ (taxes incluses)

TOITURES 2 RIVES: 249 208.31 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions par M. André Gagné architecte et chargé de projet, la soumission de TOITURES JULES CHABOT

inc au montant de **163 264.50 \$** (taxes incluses) est conforme dans sa présentation et son contenu et recommande l'acceptation de cette dite soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation de M. André Gagné architecte et d'octroyer le contrat N° STM-2019-030 à la compagnie **TOITURES JULES CHABOT** au cout de **163 264.50 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE

8 - VOIRIE

106-05-2019

8.1 - Balayage de rue / Offre de services - Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a déposé une proposition d'offre de services de balayage de rue au taux horaire de 106 \$/h incluant un opérateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de balayage de rue de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce au taux horaire de 106 \$/ h pour la saison 2019.

ADOPTÉE

107-05-2019

8.2 - Alain Côté consultant - Mandat pour la préparation d'un devis / Camion de voirie

ATTENDU QUE le conseil municipal désire acquérir un camion de voirie à l'état de neuf dans les mois à venir;

ATTENDU QU'une offre de service est déposée par Monsieur Alain Côté consultant pour les véhicules lourds et incendie au cout de:

- **3 500 \$** (avant taxes et taux de déplacement) première étape

- **1 500 \$** (avant taxes et taux de déplacement) deuxième étape

- **95 \$** (avant taxes et taux de déplacement) troisième étape (consiste au suivi - inspection- acceptation de la conception du camion)

- Autres frais advenant le hors délai pour livraison

ATTENDU QUE la proposition consistant à la préparation de plan et devis et le soutien à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion de voirie et le suivi à la construction et l'acceptation du véhicule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acceptation l'offre de services de Monsieur Alain Côté consultant à la préparation d'un devis et cahier de charge tel que soumis dans l'offre de service pour l'acquisition d'un camion de voirie dans les mois à venir.

QUE le conseil municipal mandate MM Robert Lessard et André Roy à assister M. Alain Côté consultant pour la préparation du devis d'un camion de voirie;

ADOPTÉE

108-05-2019

8.3 - Demande de Subvention -Aide à l'amélioration du réseau routier 2019 / Travaux de voirie locale sur plusieurs rues de la Municipalité

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire des travaux d'amélioration de voirie locale dans quelques rues de la Municipalité, dont la 5e Avenue Ouest, 7e Avenue Ouest et la 16e Rue Est;

ATTENDU QUE ces travaux consistent principalement à asphaltier en partie cesdites rues et qu'une dépense est prévue d'au moins 140 000 \$ et conséquemment une demande d'aide financière de 75 000 \$ est demandée au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, de prévoir dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal l'aide financière à ces travaux pour la Municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

109-05-2019

8.4 - Transport Adrien Roy & Filles inc. / offre de service pour l'épandage de chlorure de calcium liquide / Exercice financier 2019

ATTENDU l'offre de fourniture de calcium liquide de la compagnie « Transport Adrien Roy & Filles inc. » au coût de **0.348 \$ / litre** (avant taxes) comprenant le matériel, le transport et l'épandage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de la Compagnie Transport Adrien Roy & Filles inc. au coût de **0.348 \$ / litre** (avant taxes) pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

110-05-2019

8.5 - Résultats d'appel d'offres N° 29045-19-054 / Revêtement bitumineux 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a lancé un appel d'offres N° 29045-19-054 le 16 avril dernier visant des travaux de revêtement bitumineux avec le soutien du service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan et que le résultat de l'ouverture des soumissions se lit comme suit:

PAVAGE SARTIGAN Ltée: 484 019.57 \$ (taxes incluses)

PAVAGE ABÉNAKIS Inc: 545 620.13 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE suite à l'étude des soumissions, Monsieur Pier-Luc Rancourt Ing de la MRC recommande au conseil municipal de retenir les services de la compagnie "**PAVAGE SARTIGAN Ltée**" au cout de 484 019.97 \$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les recommandations de Monsieur Pier-Luc Rancourt du Service de génie municipal et d'octroyer le contrat de revêtement bitumineux 2019 N° 29045-19-054 à la compagnie "**PAVAGE SARTIGAN Ltée**" au cout de 484 019.97 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

111-05-2019

9.1 - CPTAQ - Lisa -Marie Blais / Demande d'aliénation / lotissement et Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture

ATTENDU QU' une demande d'aliénation - Lotissement et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture pour la CPTAQ est déposée par le mandataire Yves Bouffard notaire pour Madame Lisa-Marie Blais afin que la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec permette la division en deux parties égales du lot 5 424 135 et d'obtenir l'autorisation de construire une

résidence telle que la description du projet au formulaire de demande d'autorisation.

ATTENDU qu'après étude de ce dossier par Monsieur Stéphane Maheux inspecteur municipal, celui-ci considère que la présente demande « d'aliénation - Lotissement et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture » ne contrevient à aucun règlement municipal et conséquemment conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Martin recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'accepter la présente demande d'aliénation- Lotissement et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture, telle que le dossier présenté à la Municipalité de Saint-Martin en date du 01-04-2019.

QUE le conseil municipal de Saint-Martin considère que l'article 61.1 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles ne s'applique pas au présent dossier.

ADOPTÉE

112-05-2019

9.2 - CPTAQ - Simon Fortin - Danielle Veilleux / Demande d'aliénation / lotissement et Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture

ATTENDU QU' une demande d'aliénation/ lotissement et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture est déposée par Madame Danielle Veilleux et Monsieur Simon Fortin propriétaires du lot N° 5 424 477 du Cadastre Québec afin que la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec permette une utilisation autre qu'agricole, soit d'autoriser les propriétaires à faire des travaux de connexion aux réseaux aqueduc et égouts municipaux dont les travaux prévus en partie en zone agricole et telle que la description du projet au formulaire de demande d'autorisation;

ATTENDU QU'après étude de ce dossier par Monsieur Stéphane Maheux inspecteur municipal, celui-ci considère que la présente demande « d'aliénation-lotissement et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture » ne contrevient à aucun règlement municipal et conséquemment conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Martin recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'accepter la présente demande d'aliénation-lotissement et d'autorisation à une fin autre que l'agriculture, telle que le dossier présenté à la Municipalité de Saint-Martin en date du 29 avril 2019.

QUE le conseil municipal de Saint-Martin considère que l'article 61.1 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles ne s'applique pas au présent dossier.

ADOPTÉE

113-05-2019

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois d' avril 2019 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2019 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	37 150.01 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	25 465.12 \$
TRANSPORT ROUTIER:	45 624.55 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	23 356.08 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	000 000.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	988.35 \$
LOISIRS & CULTURE:	35 974.91 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	36 119.64 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **206 678.66 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

11 - CORRESPONDANCE

114-05-2019

11.1 - Don / Demande d'aide financière Gala Méritas 2019

ATTENDU la demande d'aide financière de la Polyvalente Bélanger pour le Gala Méritas 2019;

ATTENDU QUE la contribution habituelle est de \$ 200:

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une contribution de 200 \$ soit remise à la Polyvalente Bélanger de Saint-Martin pour le Gala Méritas 2019.

ADOPTÉE

11.2 - MRC Beauce-Sartigan / Adoption du règlement N° 2004-71-35 modifiant le règlement N° 2004-71

Prendre acte de la réception des documents de la MRC Beauce-Sartigan : Adoption du Règlement N° 2004-71-35 (Modifiant le règlement N° 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé **Municipalité visée: Saint-René**).

12 - DIVERS

12.1 - Permis de construction

12.2 - Adhésion / TSS-CA (Télé-surveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc.)

Point reporté.

12.3 - Rapport Budgétaire comparatif - 1er semestre / Article 176.4 du Code Municipal

Le rapport budgétaire avec comparatif de l'année 2018 est déposé en présente séance selon l'article 176.4 cm (1^{er} semestre)

13 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Morin, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.40 h

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Brigitte Quirion
Directrice générale & secrétaire-trésorière